

ARRÊTÉ

Le Ministre d'État chargé des Affaires culturelles

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961,

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue,

A R R Ê T É

Article 1er- Est inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, dans sa totalité, le donjon du château du Montellier, au MONTELLIER (Ain), figurant au cadastre, Section A, sous le n° 184, d'une contenance de 34 ares, 50 centiares et appartenant, en indivision, à :

- Monsieur RICHARD Antoine, René, Marie, né le 2 juin 1907, à SAINT-CHAMOND (Loire), fabricant de soieries, demeurant 138 avenue Thiers à LYON (6e), époux de PAHUD Marie Antoinette,
- Monsieur RICHARD Guy, Marie, Charles, né le 2 avril 1920, à LYON (Rhône), représentant, demeurant 4 quai André Lassagne à LYON (1er), époux de VALLA Marie Charlotte;
- et Monsieur RICHARD Alain, Jean, André, Marie, né le 2 juin 1922, à LYON, directeur du Crédit Lyonnais à Châlon-sur-Saône, demeurant à GERMOLLES-sur-GROSNE (Saône et Loire), époux de ARLAUD Michelle.

Les intéressés en sont propriétaires par acte passé les 26 et 27 juillet 1967, devant Maître Jean BURE, notaire à LYON et publié au bureau des hypothèques de TREVOUX, le 16 septembre 1967, volume 2918- n° 38.

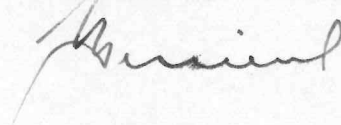
Article 2- Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3- Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 18 26 DEC 1969

Pour le Ministre et par délégation :

Le Directeur de l'Architecture



Michel DENIEUL